

L'énergie

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre donne manifestement plus de renseignements qu'on ne lui en a demandé, ce dont on doit le féliciter, bien sûr, mais je dois lui permettre uniquement de répondre aux questions qu'on lui a posées.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je trouve que l'octroi de ce permis d'exportation supplémentaire est une mesure extrêmement dangereuse. Je m'en soucie énormément. Je m'inquiète vivement du document que nous avons reçu le printemps dernier, en juin ou à peu près, où il était question de la formule 25-A1. Cette formule est établie en fonction d'une prévision de 25 ans, compte tenu de la demande de l'an prochain, et pour ce qui est du gaz naturel, cela ne nous mènerait qu'en 1992-1993, c'est-à-dire dans douze ou treize ans. C'est là que les courbes de l'offre et de la demande se croisent. Je me demande ce qui a bien pu se passer en deux ou trois mois pour que nous soyons maintenant en mesure d'exporter plus de gaz naturel, étant donné que nous n'avons des approvisionnements que pour 12 ou 13 ans et non pour 25 ans. C'est un chiffre très trompeur. Nous pensons que 25 ans signifient 25 ans d'approvisionnement assuré, alors que cela ne signifie que 12 ans, surtout si les chiffres du printemps dernier étaient exacts. J'aimerais savoir ce qu'il y a de différent maintenant.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le député se trompe. L'Office national de l'énergie ne fonde pas sa recommandation sur la formule à laquelle le député a fait allusion. Il s'agit là uniquement d'un des critères dont l'Office se sert. L'Office se base sur les prévisions les plus modérées en ce qui concerne les réserves existantes, non pas les réserves ou la demande éventuelles, mais bien les réserves que nous avons actuellement. L'Office a également envisagé la situation à venir, en tenant compte non seulement de la demande existante de gaz au Canada, mais également de l'utilisation accrue du gaz naturel, prévue dans notre politique d'utilisation sur grande échelle de ce combustible.

La politique que nous avons élaborée dans le cadre de notre programme énergétique va foncièrement changer les habitudes de consommation de gaz naturel au Canada. Elle est tout entière tournée vers l'avenir et va en fait accroître le marché du gaz au Canada. L'Office national de l'énergie précise bien, dans toutes ses statistiques, que ses évaluations tiennent compte de notre demande future.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, comme tout cela est très inquiétant, je tiens à m'assurer que les chiffres qui nous ont été donnés en juin et qui, je crois, avaient été recueillis en 1978 et au début de 1979 ne tiennent plus, et que, selon la formule de 25 ans, les courbes ne finiront pas par se croiser en 1992, mais que nous aurons en réalité beaucoup plus de gaz naturel que cela et qu'on nous donnera de nouveaux chiffres prouvant que nos réserves dureront facilement jusqu'au siècle prochain et même plus longtemps. Est-ce là ce que le ministre nous dit?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, tout ce que je veux dire, c'est que l'Office national de l'énergie a mis ses données à jour en ce qui a trait au gaz naturel accessible au Canada. En fait, on a prouvé l'existence de gisements de beaucoup supérieurs

[M. Hnatyshyn.]

aux réserves que le dernier rapport annonçait. Je suis convaincu que—

Une voix: Pour combien de temps?

M. Hnatyshyn: En d'autres mots, selon la formule de 25 ans dont le député a parlé, les réserves additionnelles sont suffisantes et nous en avons tenu compte. En plus de nouveaux gisements dont le député d'Outremont a parlé, il existe dans l'Ouest d'autres réserves connues. C'est en nous basant sur ces données que nous autorisons des exportations pendant quatre ans seulement, après quoi, le volume des exportations diminuera. Je pense que les faits présentés par l'Office national de l'énergie militent en faveur de cette décision.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, les propos du ministre m'inquiètent. J'ai en main le document publié au début de l'été dernier sur la situation de l'offre et de la demande en 1992-1993. Or, le ministre nous annonce que les ressources connues et prouvées ont tellement augmenté au cours des neuf derniers mois que l'offre et la demande ne coïncideront plus en 1992-1993. Cela étant, pourrait-il nous dire quand l'offre et la demande coïncideront de nouveau? Est-ce en l'an 2000 ou en 2010? Quand cela va-t-il se produire?

Il ne suffit pas que le ministre prenne la parole pour déclarer haut et fort que d'après les nouvelles estimations, d'après nos nouvelles réserves nous pourrions aller loin et que tout sera au mieux dans le meilleur des mondes pour les futures générations de notre pays. Cela ne suffit pas. Je voudrais demander au ministre...

Une voix: Pourquoi ne posez-vous pas une question?

M. Evans: S'il avait fait cette déclaration il y a plus d'une heure et demie nous pourrions certainement le faire. Le ministre pourrait-il nous dire...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je ne peux que réitérer que si le député veut bien lire le rapport et les statistiques qui s'y trouvent, il verra qu'elles ont été révisées.

Une voix: Allons, dites-le-nous.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, si le député veut écouter la réponse, je suis disposé à la lui dire.

Une voix: Moi, je veux l'écouter.

M. Hnatyshyn: Le député veut-il écouter la réponse? Ce que je dis, c'est que les projections de l'Office national de l'énergie ont été actualisées. D'après les nouvelles prévisions, le moment où la demande et l'offre se rejoignent recule, et le rapport lui-même explique tout cela. Quant à ces demandes d'exportation, je crois que nous avons amplement démontré que ces permis d'exportation servent l'intérêt national du Canada et créent un certain nombre d'initiatives qui aboutiront à une expansion et à un accroissement de nos approvisionnements de gaz naturel non seulement dans l'ouest, mais dans le Canada tout entier.